

auquel tout gouvernement digne de ce nom devrait accorder la priorité. Le seul avantage que l'on puisse trouver à ce projet de loi, c'est qu'il nous permet de découvrir comment seront répartis les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire, à l'assurance-hospitalisation et à l'assurance-maladie. Outre cela, il procède davantage d'un désir de publicité que d'imputabilité. Sans doute le gouvernement fédéral va-t-il afficher à l'extérieur des hôpitaux et des universités combien exactement il leur a versé. Par contre, il se gardera bien d'indiquer de quel ordre seront les compressions budgétaires. Il va recourir au stratagème de Bill Davis et afficher partout, dans les autobus et les tramways, sans oublier les bancs des parcs, le montant exact qu'il leur a versé.

● (1150)

L'équipe de travail parlementaire qui a étudié les accords fiscaux a rejeté les compressions prévus par le gouvernement, de l'ordre de 500 millions de dollars en 1982-1983 et d'un milliard de dollars annuellement par la suite. Les coupures que le gouvernement propose maintenant ont beaucoup plus d'ampleur que celles que l'équipe de travail a déjà rejetées. Il propose en effet de réduire ses contributions de 1.6 milliard de dollars en 1982-1983 au lieu simplement de 500 millions ce que l'équipe de travail avait pourtant rejeté. Il propose également de réduire ses contributions de 11.1 milliards de dollars pendant la durée de cinq ans des nouveaux accords au lieu de 4.5 milliards de dollars, ce que l'équipe de travail avait rejeté.

Les coupures se répercuteront différemment sur les provinces, à telle enseigne que les provinces pauvres seront pénalisées beaucoup plus que les riches. En effet, les provinces pauvres, qui comptent 43.5 p. 100 de la population et qui contribuent 37 p. 100 de la production nationale devront assumer des coupures de l'ordre de 71.6 p. 100. Par contre, les provinces riches, qui comptent 56 p. 100 de la population et contribuent 63 p. 100 de la production nationale, ne devront assumer des coupures que de l'ordre de 28.4 p. 100. Ce sont donc les provinces pauvres qui vont en pâtir le plus. Ces coupures vont en effet imposer à chaque famille des provinces pauvres un coût net moyen de \$2,440, ce qui est plus du triple du coût net moyen de \$744 qu'elles vont imposer à chaque famille des provinces riches. C'est manifestement injuste, monsieur le Président!

Les provinces riches sont par ailleurs à blâmer pour la façon dont elles financent les services de santé. Elles utilisent le moindre prétexte pour percevoir des primes. La Colombie-Britannique en perçoit pour 315.5 millions de dollars, l'Ontario pour 1.2 milliard et l'Alberta pour près de 216 millions. L'Ontario fournit vraiment d'excellentes subventions à ceux qui pratiquent l'élevage des chevaux de course et des chevaux de race. Mais l'Ontario par ailleurs oblige M^{me} Jones à verser une prime pour ses soins de santé. C'est là indubitablement une pratique déplorable de la part d'un gouvernement, de quelle tendance qu'il soit.

Les coupures que le gouvernement fédéral propose maintenant sont bien autrement plus sombres que celles qu'il avait annoncées dans son budget qui comportait une double comptabilité et ne tenait pas compte des conséquences des coupures fédérales sur la péréquation. Les coupures du budget prévoient que le gouvernement épargnerait 915 millions de

dollars en 1982-1983, alors qu'il a épargné en fait 1.639 milliard de dollars, ce qui a entraîné un coût net pour les provinces et les territoires en 1982-1983 de 169 millions de dollars, y compris les hausses des impôts provinciaux. Si l'on en croit les chiffres les plus récents, le coût net serait de près d'un milliard de dollars; on avait prévu des économies de 5.7 milliards au cours des cinq prochaines années, mais les derniers chiffres montrent que le gouvernement fédéral économisera, en fait, 11.1 milliards de dollars. Ce sont, bien entendu, l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux qui en subiront les conséquences.

Le gouvernement fédéral et le Parlement doivent changer l'ordre de leurs priorités, monsieur le Président, et ne pas accorder de largesses et d'échappatoires aux sociétés et ne pas leur permettre de différer le paiement de leurs impôts. Puisque le gouvernement a besoin de plus d'argent, pourquoi n'applique-t-il pas un taux d'intérêt minime de 6, 7 ou 8 p. 100 aux 25 ou 30 milliards de dollars accumulés en impôts différés sur les sociétés? A l'heure actuelle, il n'exige aucun intérêt, alors qu'un taux d'intérêt minime de 7 ou 8 p. 100 permettrait de recueillir deux à trois milliards de dollars de plus qui pourraient être affectés à l'enseignement postsecondaire, aux soins hospitaliers, et médicaux et aux soins aux malades chroniques.

Des milliers de Canadiens paient jusqu'à \$10,000 par an pour obtenir les services d'infirmières privées et des milliers de personnes âgées doivent déboursier de \$1,500 à \$2,000 par mois pour se faire soigner. Cela n'a aucune raison d'être, et le Parlement devrait changer l'ordre de ses priorités et s'assurer que des personnes comme ceux-là viennent en tête de liste.

Nous devons modifier notre régime fiscal, afin qu'il soit juste pour tous les Canadiens, quelle que soit leur situation et leur revenu. On aurait dû procéder à cette réforme il y a déjà 50 ans. J'ai mentionné trois domaines où une réforme s'impose absolument, car le gouvernement obtiendrait alors des recettes supplémentaires qu'il pourrait distribuer aux provinces pour des programmes comme celui-ci. Nous pourrions alors être beaucoup mieux en mesure d'étendre nos programmes de soins médicaux et d'enseignement universitaire.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi déplorable, car le principe qui l'anime constitue, en fait un manque de respect de la parole donnée aux provinces, aux gouvernements provinciaux, aux universités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux jeunes Canadiens et il montre bien à quel point le gouvernement peut être odieusement hypocrite.

Dans le numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa figure un article au sujet du nouveau ministre d'État à la Jeunesse (M^{me} Hervieux-Payette). Il s'agit d'une nomination inutile, mais elle laisse croire que le gouvernement essaie d'aider les jeunes. Dans cet article, cependant, le ministre elle-même signale qu'un Canadien sur cinq est sans emploi et que l'avenir s'annonce mal. Pourtant, la Chambre est maintenant saisie d'un projet de loi destiné à réduire la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire de 118 millions de dollars pour l'année financière se terminant en mars prochain et de 260 millions de dollars pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 1984. N'est-ce pas là pure hypocrisie? Cela ne montre-t-il pas à quel point nos gouvernants sont ignobles et en contradiction avec eux-mêmes? Ce sont eux qui, d'une part, nomment un ministre d'État à la Jeunesse, car ils se disent préoccupés par les perspectives d'avenir des jeunes et qui, d'autre part, ont